



mairie

19 rue Avit Nicolas

BP 20 318

38 150 Salaise sur Sanne

tél.: 04 74 29 00 80

fax: 04 74 86 52 02

mairie@mairie-salaise-sur-sanne.fr

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Conseil Municipal du 25 février 2019

PRELIMINAIRE

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. *(Article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe)*

Le rapport prévu à l'article L 2312-1 comporte les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre ;

- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente le cas échéant les autorisations en matière d'autorisations de programme ;

- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Il présente en particulier le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

(Décret n°2016-841 du 24 juin 2016)

Mot du Maire

Depuis quelques années, l'équilibre de notre modèle économique et notamment ses finances publiques, ne laisse pas d'autre choix aux collectivités locales que de faire des économies en diminuant les dépenses, tout en essayant de ne pas remettre en cause le niveau de service public rendu aux habitants.

Cette période anxiogène ne doit pas nous faire renoncer à nos valeurs, à notre capacité de transformation.

Dans ce contexte contraint, sur Salaise, et malgré la plus forte diminution de ressources constatée sur le territoire (-21 % entre 2011 et 2016) nous avons bien agi, bien réagi !

En effet, nous avons modifié nos pratiques face à cette diminution très forte de budget (- 2,3 millions d'euros sur le budget annuel) sans revenir sur les choix politiques dont nous sommes fiers. Pour cela, nous avons largement entamé la transformation du management de notre collectivité.

L'innovation managériale que nous cherchons à mettre en place conduit les élus, cadres et techniciens à être au cœur des dispositifs de mutation, de transformation de l'organisation et des objectifs qui sont assignés aux services.

Les axes de progrès identifiés sont volontairement très larges et balayent à la fois les conditions de travail des agents, l'organisation du travail, les outils et le développement des compétences...

Que l'on parle de télétravail, d'économie circulaire ou de qualité de vie au travail, pour ne citer qu'eux, les travaux engagés l'ont été avec le souci constant d'être en accord avec ce qui fait sens pour tout acteur impliqué au service de l'intérêt général : l'efficacité sociale, économique et culturelle, le bien commun et la place centrale de l'humain, les notions de durabilité, d'innovation et d'expérimentation.

Nous avons l'objectif de développer l'esprit participatif, d'impulser une véritable dynamique de groupe, avec la volonté de l'ancrer dans la collectivité comme étant une culture professionnelle en tant que telle.

Le présent budget reprend les priorités énoncées dans le précédent budget :

- ⇒ Une gestion financière rigoureuse qui permet chaque année de dégager de nouvelles baisses des dépenses de fonctionnement (- 150 000 € pour 2019) sans diminuer le niveau de service public.
- ⇒ Une stabilité des dépenses de personnel qui permet de contenir l'évolution en dessous de l'augmentation du GVT¹ ;
- ⇒ 1 000 000 € de dépenses nouvelles dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

Ce budget permet de mettre en œuvre les actions du projet managérial :

Axe 1 : mieux travailler ensemble

Cet axe vise d'une part à développer la lisibilité, la cohérence et le sens du projet politique, d'autre part à mieux coordonner les actions des agents.

Axe 2 : préparer Salaise pour demain

Cet axe doit permettre de développer et valoriser les compétences des agents, il permet aussi de confirmer les politiques publiques facultatives que la commune a mis en place vis-à-vis des salaisiens et notamment les enfants et séniors.

En outre, dans ce cadre, la nécessité de créer de nouvelles solutions de résidences adaptées aux personnes de plus de 60 ans a été mise en lumière par la qualité du travail réalisé en 2018 pour confirmer le besoin de résidence adaptée aux besoins des séniors autonomes. La Vice-Présidente en charge de l'autonomie au conseil départemental, a donc validé la pertinence du projet de MARPA² sur notre secteur.

Axe 3 : Salaise durable

Face à l'urgence écologique on constate, malgré une prise de conscience du grand public, une politique frileuse de petits pas des pouvoirs publics.

Sur Salaise, depuis des années, nous avons entrepris de nombreuses actions qui vont dans le sens d'une limitation de notre impact sur l'environnement. Ce n'est pas suffisant. Nous avons l'obligation de changer d'échelle, nous nous y engageons.

¹ GVT : Glissement vieillesse technicité

² MARPA : Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie

Salaise une commune attractive de l'agglomération roussillonnaise

Profitant d'une excellente situation au bord de la RN7 et du canal du Rhône avec une plateforme portuaire et à proximité de la sortie d'autoroute de Chanas, les municipalités successives ont consolidé l'attractivité de notre commune avec un accompagnement des entreprises et une fiscalité adaptée aux attentes.

Sur les 40 dernières années, le travail responsable réalisé par les élus de Salaise, les industriels et les représentants des ouvriers a permis de consolider des emplois industriels sur la commune lorsque d'autres territoires en France subissaient des délocalisations.

L'attractivité de la commune pour les entreprises est un moteur de l'emploi sur notre territoire :

	Nom de la collectivité*	Population totale	% emploi sur population totale	évolution 1975 2015	Nombre emplois			
					2015	2010	1999	1975
SAARRA ³	Saint-Maurice-l'Exil	6 209	46 %	84 %	2 834	2 478	1 939	460
	Salaise-sur-Sanne	4 464	84 %	76 %	3 762	3 293	2 166	890
	Chanas	2 432	47 %	60 %	1 149	1 168	1 056	460
	Anneyron (Drôme)	4 055	39 %	22 %	1 563	1 731	1 641	1 215
	Saint-Rambert-d'Albon (Drôme)	6 487	36 %	17 %	2 310	2 546	1 661	1 910
	Sablons	2 208	11 %	6 %	244	313	232	230
	Roussillon	8 240	37 %	-20 %	3 022	3 320	3 283	3 625
	Le Péage-de-Roussillon	6 818	26 %	-65 %	1 780	1 822	1 853	2 930
	Total SAARRA	40 913	41 %	30 %	16 664	16 671	13 831	11 720
	Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône	67 352	32 %	26 %	21 510	20 629	18 236	15 990
	<i>Communauté de Communes du Pays Roussillonnais</i>	<i>52 539</i>	<i>32 %</i>	<i>27 %</i>	<i>17 057</i>	<i>16 497</i>	<i>14 543</i>	<i>12 430</i>
	<i>Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire</i>	<i>14 813</i>	<i>30%</i>	<i>20 %</i>	<i>4 453</i>	<i>4 132</i>	<i>3 693</i>	<i>3 560</i>
	Beaurepaire	4 845	57 %	28 %	2 745	2 631	2 275	1 975
	Saint-Clair-du-Rhône	3 975	32 %	-30 %	1 273	1 359	1 393	1 660
	Les Roches-de-Condrieu	2 104	24 %	-87 %	513	529	728	960

* commune ayant au moins 500 emplois en 2015

La multiplication des contraintes qui s'imposent aux territoires industriels et la forte diminution du retour financier (contribution au redressement des finances publiques, DSC et FPIC...) pourraient nous amener à nous interroger sur la volonté des gouvernants de maintenir des emplois industriels en France.

³ SAARRA : Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon - Saint-Rambert d'Albon

La décision de l'Etat, fin 2018, de poursuivre le développement de la zone industrialoportuaire Inspira confirme que nous avons eu raison pendant toutes ces années de soutenir ce projet.

Les communes du périmètre du SAARRA avec plus de 16 600 emplois permettent aux habitants de travailler sur ce territoire. En outre, l'activité sur les communes concernées génère l'essentiel des ressources communautaires qui profitent à toutes les collectivités de la communauté de communes.

travaille à habite à	Saint-Maurice-l'Exil	Salaise-sur-Sanne	Chanas	Saint-Rambert-d'Albon	Sablons	Roussillon	Le Péage-de-Roussillon	Beaurepaire	Saint-Clair-du-Rhône	Les Roches-de-Condrieu
Saint-Maurice-l'Exil	738	193	-	-	-	201	-	-	-	-
Salaise-sur-Sanne	-	531	-	-	-	204	-	-	-	-
Chanas	-	158	282	-	-	-	-	-	-	-
Anneyron	-	-	-	116	-	-	-	-	-	-
Saint-Rambert-d'Albon	-	146	-	740	-	-	-	-	-	-
Sablons	-	-	-	-	109	-	-	-	-	-
Roussillon	188	277	-	-	-	856	124	-	-	-
Le Péage-de-Roussillon	127	256	-	-	-	171	447	-	-	-
Total SAARRA	1 053	1 561	282	856	109	1 432	571			
Beaurepaire	-	-	-	-	-	-	-	760	-	-
Saint-Clair-du-Rhône	-	-	-	-	-	-	-	-	325	-
Les Roches-de-Condrieu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	125

Commune ayant au moins 100 personnes d'une commune qui travaillent sur la commune ou une autre commune (en 2015)

L'usage de la voiture individuelle constitue de très loin le principal moyen de transport pour se rendre au travail. Considérant le nombre d'emplois sur le territoire occupé par des salariés habitant le territoire, le développement du réseau TPR et des itinéraires en mode doux devrait permettre le déploiement des autres moyens de transport. Dans le cadre de l'élaboration du Plan climat énergie communautaire (PCAET), la commune porte cette question.

	pourcentage de travailleurs
Pas de transport	1,8
Marche à pied	2,4
Deux roues	2,5
Voiture, camion, fourgonnette	87,5
Transports en commun	5,9

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2015

Les commerces et services offrent près de 57 % de l'ensemble des emplois salariés. L'industrie représente 24 % de ces emplois.

17 entreprises de 50 salariés et plus offrent à elles seules 45 % des emplois sur la commune. 23 % des salariés travaillent dans l'une des 242 entreprises de moins de 9 personnes.

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	3 686	100	857	616	563	783	867
Agriculture, sylviculture et pêche	6	0,2	6	-	-	-	-
Industrie	889	24,1	16	76	113	277	407
Construction	395	10,7	50	96	-	141	108
Commerce, transports, services divers	2 098	56,9	762	386	430	298	222
dont commerce et réparation automobile	1 344	36,5	538	235	166	183	222
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	298	8,1	23	58	20	67	130

Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015

Sur la commune, les ressources liées au développement économique ont permis la création de services municipaux de qualité pour la population (Médiathèque, crèche, Centre de loisirs, soutien à la scolarité et qualité des accueils périscolaires, accueil personnalisé en Mairie, entretien des espaces publics, développement d'équipements sportifs et culturels, soutien aux associations sportives, aide au maintien à domicile (repas, téléalarme, aide à la précarité ...).

Ces services contribuent au dynamisme de notre croissance démographique et renforcent notre attractivité résidentielle.

La bonne situation de l'emploi et la qualité de vie sur la commune conduisent à une croissance globale de la population.

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2013	1845	100
Avant 1919	113	6,1
De 1919 à 1945	279	15,1
De 1946 à 1970	327	17,7
De 1971 à 1990	560	30,4
De 1991 à 2005	381	20,6
De 2006 à 2012	186	10,1

Résidences principales en 2015 selon la période d'achèvement

Avec, par an, 31 nouveaux logements achevés sur la période 2006 à 2012, on constate que le besoin en logement a augmenté ces dernières années.

Sur la période 2010 à 2015, le taux des enfants (0 à 14 ans) progresse et est supérieur à 20 % alors que dans le même temps, sur le département de l'Isère, il stagne (voire baisse) 19,6 %. Nos politiques communales volontaristes envers l'émancipation des enfants concourent sans doute à cette attractivité résidentielle des familles avec de jeunes enfants sur notre commune.

Cependant, l'absence d'offre de formations d'enseignement supérieur sur notre territoire conduit nos enfants à rejoindre les métropoles et villes universitaires et explique la diminution sur la tranche d'âge 15 à 29 ans.

L'érosion de population dans la tranche 60 à 74 ans alors que c'est une population en forte hausse au niveau départemental et national conforte, sans aucun doute, la pertinence de notre projet de MARPA.

	Commune				Isère			
	2015	%	2010	%	2015	%	2010	%
Ensemble	4 551	100	4 202	100	1 251 060	100	1 206 374	100
0 à 14 ans	928	20,39 %	850	20,23 %	245 350	19,61 %	237 037	19,65 %
15 à 29 ans	663	14,57 %	635	15,12 %	229 447	18,34 %	233 617	18,67 %
30 à 44 ans	827	18,17 %	839	19,97 %	245 109	19,59 %	249 214	19,92 %
45 à 59 ans	993	21,82 %	811	19,30 %	246 501	19,70 %	236 199	18,88 %
60 à 74 ans	695	15,27 %	713	16,97 %	182 769	14,61 %	157 991	12,63 %
75 ans ou plus	445	9,78 %	354	8,43 %	101 884	8,14 %	92 316	7,38 %

Evolution population de Salaise comparée à celle au niveau du Département

L'examen des types de logements montre que plus de 85 % des logements sont des maisons d'habitation.

	2015	%	2010	%
Ensemble	1 950	100,0	1 792	100,0
Résidences principales	1 848	94,8	1 678	93,6
Résidences secondaires et logements occasionnels	25	1,3	16	0,9
Logements vacants	77	3,9	98	5,5

Catégories de logements

	2015	%	2010	%
Maisons	1 671	85,7	1 523	85,0
Appartements	278	14,3	265	14,8

Types de logements

Le nombre d'appartements (hors HLM) est très faible 2,5 % du parc (inférieur à 50). Le développement d'une offre privée d'appartements accessibles à la vente pourrait répondre à un besoin.

	2015				2010	
	Nombre résidences principales	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre résidences principales	%
Ensemble	1 848	100	4 532	18,5	1 678	100
Propriétaire	1 290	70	3 213	22,4	1 180	70,5
Locataire	539	29	1 269	9,3	473	28
dont logement HLM loué vide	232	13	506	10,7	214	13
Logé gratuitement	19	1	49	10,6	25	1,5

Résidences principales selon le statut d'occupation

DES MESURES NATIONALES QUI NE VONT PAS AMELIORER LA SITUATION FINANCIERE

L'abandon de la réforme globale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au profit d'une refonte de la seule dotation d'intercommunalité

L'article 150 de la loi de finances pour 2016 prévoyait une refonte de l'ensemble des modalités de répartition de la DGF pour les communes et intercommunalités. Néanmoins, suite à la mise en exergue d'impacts négatifs, il a été décidé dans un premier temps de repousser sa mise en œuvre afin d'apporter les corrections nécessaires au dispositif. L'article 250 de la loi de finances pour 2019 envisage la seule refonte de la dotation d'intercommunalité et n'apporte pas de modification aux modalités de calcul de la DGF des communes.

La commune ne touche plus de DGF depuis 2015 et depuis 2016 contribue au redressement des finances publiques par le biais d'un prélèvement sur fiscalité 316 051 € en 2018 (comme en 2017).

En l'absence de réforme de la DGF, le budget sera élaboré sur l'hypothèse d'une contribution au redressement des finances publiques égale à celle des deux exercices précédents.

La taxe d'habitation : évolution du dispositif et incertitude sur la réforme de la fiscalité locale

Un nouveau dégrèvement a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2018. Il vise à dégrever à l'horizon 2020 environ 100 % (initialement 80 %) des contribuables soumis à la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale. L'Etat se substituera (pour combien de temps ?) aux contribuables dans le paiement de la taxe d'habitation aux collectivités. La prise en charge de l'Etat correspondra à une réduction de la cotisation des contribuables de 30 % en 2018, puis 65 % en 2019 et 100 % à compter de 2020.

Pour bénéficier du dégrèvement qui sera mis en place par l'Etat, les foyers fiscaux devront disposer d'un revenu qui n'excède pas les plafonds présentés ci-dessous.

Profil du contribuable	Revenu fiscal de référence pour bénéficier d'un dégrèvement intégral
Personne seule	27 000
Couple sans personne à charge	43 000
Couple avec 1 enfant	49 000
Couple avec 2 enfants	55 000
Couple avec 3 enfants	67 000
Famille monoparentale avec 1 enfant	35 000
Famille monoparentale avec 2 enfants	43 000
Famille monoparentale avec 3 enfants	55 000

En vue de limiter les effets de seuils, il est prévu la mise en place d'un dégrèvement partiel pour les contribuables dont les revenus sont supérieurs aux niveaux évoqués précédemment, mais qui n'excèdent pas ceux présentés ci-après :

Profil du contribuable	Revenu fiscal de référence pour bénéficier d'un dégrèvement partiel
Personne seule	27 000 < Revenu fiscal de référence < 28 000
Couple sans personne à charge	43 000 < Revenu fiscal de référence < 45 000
Couple avec 1 enfant	49 000 < Revenu fiscal de référence < 51 000
Couple avec 2 enfants	55 000 < Revenu fiscal de référence < 57 000
Couple avec 3 enfants	67 000 < Revenu fiscal de référence < 69 000
Famille monoparentale avec 1 enfant	35 000 < Revenu fiscal de référence < 36 500
Famille monoparentale avec 2 enfants	43 000 < Revenu fiscal de référence < 45 000
Famille monoparentale avec 3 enfants	55 000 < Revenu fiscal de référence < 57 000

Le dégrèvement pris en charge par l'Etat prendra comme référence la situation 2017.

La commune a relevé ses taux d'imposition en 2018. Le dégrèvement pris en charge par l'Etat se limitera à la situation 2017. Cette mesure concourt à la limitation de l'autonomie des collectivités locales. En outre, l'expérience montre que la pérennité des compensations par l'Etat des suppressions de fiscalité directe locale n'est jamais respectée.

Décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA

L'article L.1615-1 du CGCT prévoyait qu'à «*compter du 1^{er} janvier 2019, les attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée soient déterminées dans le cadre d'une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.*»

Cette entrée en vigueur est repoussée au 1^{er} janvier 2020. Salaise est déjà dans ce dispositif (N+1) depuis 2009.

Dispositions en faveur des communes nouvelles

La loi de finances pour 2019 a prévu d'élargir l'application des contreparties pour les communes nouvelles créées entre le 2 janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2021.

Seuil de population	Avantages
<= 30 000 habitants	Majoration de 5% de la dotation forfaitaire au cours des 3 premières années
<= 150 000 habitants	Dotations forfaitaires au moins égales à celles perçues par les anciennes communes
Ensembles des communes membres d'un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre dont la population est inférieure à 150 000 habitants	Part de compensation et dotation de consolidation au moins égales à celles perçues par le ou les anciens EPCI

Salaise une commune particulièrement impactée par la baisse de dotation aux collectivités

Le budget 2019 se construit, comme les années précédentes sur des incertitudes quant aux contributions de l'État. La commune bâtit le budget en prenant les hypothèses de reconduction des dotations 2019 au niveau de 2018 et 2017.

Les politiques nationales ont entraîné une baisse de dotation pour la grande majorité des communes. Cependant, la baisse n'a pas été uniforme sur toutes les communes. En outre, en plus de la baisse de dotation de l'Etat, la ventilation des dotations communautaires (ventilation DSC et FPIC) impacte plus fortement Salaise ou Saint Maurice que les autres communes du secteur.

TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT en k€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2011 à 2017
SALAISE-SUR-SANNE	13 312	12 804	12 762	11 941	11 405	10 992	10 990	-21 %
SAINTE-MURICE-L'EXIL	9 857	9 708	9 803	9 546	9 181	8 903	8 806	-12 %
ROUSSILLON	8 908	9 161	8 957	9 439	8 598	8 523	8 215	-8 %
ANJOU	614	569	565	560	565	543	581	-6 %
CHANAS	2 126	2 085	2 112	2 171	2 186	2 158	2 036	-4 %
PEAGE-DE-ROUSSILLON (LE)	6 002	5 871	5 902	5 921	5 768	6 005	5 961	-1 %
BEAUREPAIRE	4 379	4 454	4 460	4 479	4 602	4 544	4 517	3 %
AGNIN	612	801	648	650	786	650	632	3 %
VILLE-SOUS-ANJOU	756	1 000	749	835	761	747	831	9 %
SABLONS	1 571	1 614	2 017	1 662	1 565	1 570	1 864	16 %
SONNAY	714	781	763	785	822	804	927	23 %

Source DGFip

Sur Salaise, on constate une diminution très forte des produits de fonctionnement entre 2011 et 2017 (- 2 322 000 €). Cette baisse est due pour moitié à la baisse des dotations et pour moitié à la solidarité communautaire avec les communes rurales ou Le Péage de Roussillon.

La DSC des communes de la CCPR entre 2013 et 2017

	2013	2014	2015	2016	2017	évolution de DSC entre 2013 et 2017
Salaise sur Sanne	1 180 746	717 758	254 771	212 763	178 872	- 1 001 874
Saint Maurice l'Exil	882 097	725 487	568 877	475 077	384 994	- 497 103
Saint Clair du Rhône	636 841	525 625	414 410	346 079	277 749	- 359 092
Roussillon	862 386	862 386	862 386	802 032	760 007	- 102 379
Saint Alban du Rhône	144 877	129 695	114 513	95 631	76 750	- 68 127
Chanas	263 796	263 796	263 796	240 711	226 347	- 37 449
Saint Romain de Surieu	82 740	78 720	70 680	59 026	49 696	- 33 044
La Chapelle de Surieu	113 547	113 547	113 547	111 367	104 722	- 8 825
Agnin	145 404	145 404	145 404	145 361	136 686	- 8 718
Clonas sur Varèze	187 327	187 327	187 327	187 327	181 337	- 5 990
Bougé Chambalud	178 435	178 435	178 435	178 435	174 992	- 3 443
Cheyssieu	133 963	133 963	133 963	133 963	140 247	6 284
Sonnay	150 982	150 982	150 982	150 982	157 885	6 903
Anjou	134 751	134 751	134 751	134 751	143 917	9 166
Ville sous Anjou	135 117	135 117	135 117	135 117	153 791	18 674
Auberives sur Varèze	166 048	166 048	166 048	166 048	186 318	20 270
Sablons	205 216	205 216	205 216	205 216	229 229	24 013
Saint Prim	132 798	132 798	132 798	132 798	157 669	24 871
Vernioz	131 772	131 772	131 772	131 772	168 169	36 397
Les Roches de Condrieu	220 027	220 027	220 027	220 027	264 409	44 382
Assieu	144 058	144 058	144 058	144 058	188 907	44 849
Le Péage de Roussillon	639 266	639 266	639 266	639 266	723 321	84 055

Les réductions insupportables des ressources (- 21 % entre 2011 et 2016) conduisent à un résultat comptable 2015 très inquiétant.

	En milliers d'Euros						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT							
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	13 312	12 804	12 762	11 941	11 405	10 992	10 990
dont : Impôts Locaux	2 034	2 190	2 360	2 367	2 569	2 325	2 345
Dotation globale de fonctionnement	376	381	382	289	-	-	-
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	10 478	10 387	11 142	11 102	11 369	10 553	10 503
dont : Charges de personnel	5 208	5 532	5 768	6 148	6 478	6 287	6 522
Achats et charges externes	2 802	2 984	3 203	3 093	3 042	2 346	2 135
Charges financières	53	37	64	123	104	95	86
Subventions versées	1 106	1 102	1 010	855	893	916	894
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	2 834	2 417	1 620	839	35	439	487

Comparaison des budgets de fonctionnement exécutés (période 2010 à 2016)

La municipalité a donc réagi en :

- augmentant les impôts et tarifs des services afin de limiter cette baisse des recettes,
- intensifiant la réduction des dépenses de fonctionnement,
- « gelant » des projets d'investissements (sur 2015-2017).

Ce travail rigoureux pour supporter la très forte diminution de ressources, conduit à :

- depuis 2017, l'érosion des ressources est stabilisée.
- travailler sur les dépenses de fonctionnement pour permettre de ramener en 2017, les dépenses communales au niveau des dépenses 2011.
- stabiliser des dépenses de personnel par le non remplacement systématique des départs.
- relancer l'investissement en 2018 avec un plan pluriannuel de 1 000 000 € de dépenses nouvelles par an tout en poursuivant le désendettement (voir infra).
- Voir le résultat comptable s'améliorer en 2016 et se stabiliser sur l'exercice 2017.

Situation de l'emprunt

Face aux incertitudes d'évolution budgétaire, la commune a fait le choix, en 2018, de rembourser un emprunt (1 232 675 05 €) contracté en 2013. Le capital restant dû (1 224 763,05 €) au 15 janvier 2019 concerne un emprunt de 2 millions d'euros contracté en 2013 auprès du Crédit Agricole Centre Est. L'emprunt court jusqu'en 2025.

La prévision de remboursement des intérêts d'emprunt (compte 66111) est de :

intérêt d'emprunt	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CACE	37 722,70	32 810,50	27 747,00	22 527,54	17 147,32	11 601,39	6 149,73

Les choix pour 2019

En matière de recettes :

La commune a procédé, en 2018, à une augmentation des impôts. Cette augmentation était rendue nécessaire pour arrêter la brutale baisse des ressources communales (- 21 % entre 2011 et 2016).

Cependant, la pression fiscale nationale sur les ménages est suffisamment importante. Pour 2019 il n'est pas envisagé de nouvelles augmentations d'impôts.

En revanche, nous allons réexaminer pour 2019 l'évolution des tarifs de chaque service à la population. La majorité des tarifs est fixée pour l'année scolaire. Sur l'année 2019, l'impact budgétaire d'une augmentation de tarif profitera d'avantage au budget 2020 qu'au budget 2019 (1/3 sur l'année en cours et 2/3 sur l'année suivante). Aussi la prévision de recettes ne prend pas en compte une éventuelle évolution tarifaire.

En matière de dépenses de fonctionnement (Chapitre 011) :

Ces dernière années, les services et élus ont mené un travail important pour regarder chaque compte de dépense et optimiser la dépense publique.

Cela se traduit dans les résultats comptables de la commune, notamment :

Intitulé	2013	2014	2015	2016	2017
6261-Frais d'affranchissement	43 628,07	43 099,79	33 854,40	24 876,55	20 665,00
6135-Locations mobilières	164 993,62	189 287,70	156 462,64	119 589,70	85 380,49
60623-Alimentation	198 175,28	188 951,31	187 776,19	170 320,29	135 821,78
6257-Réceptions	38 938,34	36 711,61	32 414,67	22 976,00	21 483,30

Les économies sur les frais d'affranchissement ont impliqué notamment de revoir dans chaque procédure interne, les contraintes règlementaires relatives aux envois avec accusé réception.

Sur les locations mobilières, les économies substantielles résultent de la redéfinition et la rationalisation des besoins :

- le marché des copieurs en est une illustration. La réduction du nombre de moyens d'impression concourt, en outre, à notre politique de développement durable.
- le travail encore en cours sur l'adaptation des logiciels métiers des services en est une autre illustration. Dans la plupart des cas, l'évolution des outils permet un gain qualitatif important. Aujourd'hui, un seul logiciel qui a évolué n'apporte pas aux utilisateurs ce gain qualitatif : le logiciel de GED qui, installé à l'automne 2017, a permis une économie substantielle, mais ne donne pas satisfaction aux utilisateurs et nécessite davantage de temps agent pour le faire fonctionner. Un travail a été engagé pour améliorer cette situation.

Sur l'alimentation, l'intégration d'une centrale d'achat a permis une diminution significative sur ce poste de dépense.

Point sur l'éclairage public :

Malgré une augmentation des abonnements relatifs à l'électricité, la commune constate une baisse de 22,5 % des dépenses d'électricité (entre 2016 et 2018) pour l'éclairage public. Cette baisse découle principalement de l'extinction la nuit. Cette mesure constitue donc non seulement une action en faveur de l'environnement (baisse de consommation énergétique et respect de la faune nocturne), cela constitue aussi une bonne mesure pour maîtriser la dépense publique.

L'adhésion au groupement d'achat du SEDI au 1^{er} janvier 2019 doit, par ailleurs contribuer à poursuivre la baisse des dépenses d'éclairage public.

	2016	2017	2018
60612-Énergie - Électricité	128 006,35	112 949,20	99 085,88

La poursuite des recherches des économies pour 2019 prévoit une réduction de 150 000 € des dépenses de charge à caractère général.

Une partie des économies provient de l'effet année pleine des décisions prises l'année précédente. C'est notamment le cas du transfert du marché de maintenance de l'éclairage public au SEDI. D'autres mesures doivent encore être trouvées pour réaliser cet objectif.

Les travaux de réparation des fuites d'eau route d'Agnin ou à la maison des sociétés notamment, ont permis de ramener la dépense 2018 au niveau de la dépense 2015 sur ces secteurs.

Pour 2019, la mise en place d'un nouveau marché de génie climatique, l'élaboration des marchés d'assurances, de location d'essuie-mains et EPI doivent participer à l'objectif de réduction des dépenses.

Les achats de livres, disques, cassettes à la médiathèque ont déjà été rationalisés. A quel niveau fixer ces achats pour 2019 ?

	2015	2016	2017	2018
6152-Marché de maintenance de l'éclairage public	92 214,05	77 024,96	75 639,16	79 197,60
60611-Eau et assainissement	24 146,94	43 883,85	39 299,43	31 367,74
6065-Livres, disques, cassettes à la médiathèque	65 279,67	53 893,55	56 732,70	51 611,99

NB : Le changement de prestataire sur le portage des repas permet de réduire de près de 22 % le coût du repas pour les personnes âgées. Cette économie sera portée aux dépenses du budget du CCAS.

Charges de personnel (Chapitre 012) :

Les ressources humaines sont le principal levier de l'action municipale. Avec 126 agents titulaires et en moyenne 31 agents non titulaires par mois, la commune apporte une qualité de service public de proximité remarquée sur notre territoire.

En 2018, la ventilation analytique des charges de personnel montre :

1. qu'un agent sur trois travaille au service des enfants à travers :
 - le multi-accueil ;
 - les ATSEM ;
 - la restauration scolaire
 - l'accueil périscolaire ;
 - le CLSH ;
 - la jeunesse.
2. qu'un tiers des agents est au sein des services techniques pour :
 - l'entretien des espaces extérieurs ;
 - le nettoyage des bâtiments ;
 - l'entretien et l'évolution des bâtiments.
3. que le dernier tiers concerne l'ensemble des agents qui travaillent à la médiathèque ou à la mairie.

Cette répartition découle de la ventilation de la masse salariale telle que décrite dans le tableau suivant :

Service	Ventilation
ADMINISTRATIF	27 %
MEDIATHEQUE	6 %
CRECHE	10 %
ECOLE-JOLIOT	2 %
ECOLE-PICASSO	2 %
ENFANCE	13 %
JEUNESSE	3 %
RESTAURANT SCOLAIRE	6 %
TECH-BATIMENT	7 %
TECH-ENTRETIEN	9 %
TECH-EXTERIEUR	12 %
TECHNIQUES	3 %

Ventilation masse salariale 2018 par service

Le développement des compétences et l'implication de chacun contribuent directement à la qualité du service public rendu aux usagers. Ils constituent donc les principaux objectifs du projet managérial engagé depuis plus de 3 ans.

La municipalité a validé le principe de maintenir à un niveau constant la masse salariale. Cela nécessite notamment de réfléchir aux méthodes de travail, de faire monter en compétences les agents, d'améliorer les outils de travail, d'examiner au cas par cas chaque départ pour limiter les recrutements d'agents permanents.

Le non remplacement de 2 à 3 agents par an qui quittent la collectivité permet de compenser les mesures habituelles liées au GVT. En effet, le coût moyen d'un agent à temps complet est de 45 k€, alors que le GVT annuel revient à environ 120 k€ par an.

L'évolution globale des effectifs et la politique de non remplacement systématique de certaines catégories de personnel seront maintenues. En 2018, 4 agents sont partis à la retraite. Début 2019, 3 agents partent en retraite.

Devant les incertitudes budgétaires liées au redressement des finances publiques, la commune a maintenu en CDD des agents occupant des emplois permanents. En 2018, avec la stabilisation des ressources, la collectivité a dé-précarisé 10 agents contractuels qui travaillaient pour la commune depuis plusieurs années :

- 4 stagiairisations concernent des recrutements en lien avec des départs en retraites.
- 5 stagiairisations concernent la dé-précarisation des agents contractuels qui remplacent des agents en disponibilité depuis plusieurs années.
- 1 stagiairisation concerne la réorganisation du fonctionnement de la culture effectué dans un premier temps par un agent en CDD.

Pour fin 2019 et début 2020, 4 départs en retraite sont prévus à ce jour. 2 recrutements sont envisagés :

- 1 enfance jeunesse,
- 1 technique bâtiment.

Les 126 fonctionnaires présents en décembre sont répartis par catégorie de la manière suivante :

	Agents au 31/12/2018	coût charges 2018	% nombre agents	% masse salariale	Coût moyen par ETPT ⁴
A	8	531 465	6 %	10 %	68 137
B	27	1 288 750	21 %	24 %	49 377
C	6	277 237	5 %	5 %	47 799
C3	32	1 318 461	26 %	25 %	44 224
C2	11	440 722	9 %	8 %	39 945
C1	42	1 504 466	33 %	28 %	37 518
Total	126	5 361 101	100 %	100 %	44 436

Répartition des agents par catégorie

Pour 2019, il est envisagé de limiter le recours aux agents contractuels pour remplacer les agents absents. L'objectif sur le compte 64131 sera de tendre vers 600 000 € sur ce compte.

	2015	2016	2017	2018
64131-Rémunérations contractuels	901 931	766 527	749 504	734 972

⁴ ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé (moyenne annuelle de temps agent)

Cependant, en 2019, le budget est impacté par :

- la hausse de certaines cotisations sociales,
- la mise en place du PPCR⁵ :
 - o revalorisation indiciaire de tous les agents ;
 - o le passage des 3 Éducatrices de Jeunes Enfants de la catégorie B à la catégorie A à compter du 01/02/2019.
- l'effet année pleine des dé-précarisations opérées en 2018,
- Le remplacement de la responsable du service enfance jeunesse implique en 2019 quatre mois de chevauchement (tuilage + soldes congés).

Le maintien de la masse salariale implique, en 2019, une hausse mesurée des charges de personnel par rapport au BP 2018 : 6 960 000 € (+1,95 %).

Cette prévision ne prend pas en compte des évolutions éventuelles (évolution nationale du point d'indice, incidence de la mise en place du RIFSEEP⁶ en cours d'année...).

En prévision du budget 2020, et dans le cadre du renouvellement des marchés d'assurances, une réflexion devra être menée en 2019 pour savoir si les élus souhaitent maintenir le marché relatif au personnel sur les mêmes critères que dans le précédent marché.

	2015	2016	2017	2018
6455-Cotisations pour assurance du personnel	357 731,65	282 812,88	302 052,91	302 106,11
6419-Remboursements sur rémunérations du personnel	172 280,12	231 812,37	180 094,21	213 864,30

En effet l'analyse purement comptable montre que le coût de ce marché est beaucoup plus important que les recettes produites.

Concernant le chapitre 65 :

Le budget sur ce chapitre est maintenu au même niveau que l'année précédente. Cela permet notamment de reconduire au niveau des 2 années précédentes le montant des subventions à TEC ou aux associations.

L'instruction des demandes de subventions est en cours, la répartition sera présentée au moment du vote du budget en mars 2019.

Suite à la décision mi-2018 de supprimer un poste de conseiller délégué, la baisse du montant global des indemnités versées aux élus portera tous ses effets sur 2019.

⁵ PPCR : Parcours Professionnel, Carrière, Rémunérations

⁶ RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Concernant la subvention au CCAS, compte 657362, une réduction de 10 000 € de la subvention 2019 est envisagée. En effet, d'une part, l'intégralité de sa subvention versée les années précédentes dépassait le besoin réel du CCAS, d'autre part, les économies qui découlent du nouveau marché de portage de repas doivent être prises en compte.

Concernant l'investissement :

La relance de l'investissement avec un plan pluriannuel de 1 000 000 € de dépenses nouvelles par an.

Dans le cadre du plan triennal d'investissement, 3 millions d'€ nouveaux sur la période 2018-2020 ont été programmés ; 481 282 ont été mandatés sur 2018.

L'opération de rénovation du restaurant scolaire, de renforcement de la sécurité et l'accessibilité de l'école Joliot Curie sera réalisée sur 2019.

Les études ont permis de montrer que la réhabilitation thermique de ce bâtiment construit dans les années 60 devra être réalisée rapidement pour mettre en œuvre notre politique de montée qualitative de la performance énergétique de nos bâtiments.

Pour l'opération réalisée en 2019, les arbitrages techniques ont permis de réaliser les mises aux normes accessibilité et sécurité sans obérer la future réhabilitation thermique ou la rendre plus onéreuse.

Outre le report des budgets déjà votés, une enveloppe de 80 k€ de crédits nouveaux est affectée à l'opération.

L'opération 2019 concernera la rénovation et le renforcement de la sécurité du réfectoire et des vestiaires, mais aussi l'amélioration de la sécurité incendie et l'accessibilité des étages de l'école. Le coût des travaux de cette phase est estimé à 658 000 € HT.

Le travail des commissions sur le budget d'investissement n'est pas abouti à ce jour. En intégrant l'opération de l'école Joliot Curie, il apparaît qu'environ 80 % des dépenses de l'année peuvent être ventilées selon les priorités du plan pluriannuel :

Sécurité, mise aux normes et accessibilité de l'espace public	54 %
Développement durable	16 %
Poursuite de l'amélioration de l'éclairage des bâtiments publics	4 %
Rénovation thermique des bâtiments	11 %
Renouvellement du parc de véhicules	1 %
Informatique dans les écoles	0,09 %
Amélioration des outils pour mieux travailler ensemble	6 %
Matériels et logiciels informatiques	5 %
Mécanisation des outils (laveuses, balayeuses, ...)	1 %

Comparaison des dépenses de fonctionnement votées sur les derniers BP

FONCTIONNEMENT	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018*	Prévision BP 2019
TOTAL 011	3 359 350,00	3 491 250,00	3 260 297,00	3 019 450,00	2 640 050,00	2 490 050,00	2 340 050,00
TOTAL 012	5 985 000,00	6 477 500,00	6 706 000,00	6 844 500,00	6 826 608,00	6 826 608,00	6 960 000,00
TOTAL 65	1 455 000,00	1 357 700,00	1 315 970,00	1 351 960,00	1 316 030,00	1 303 520,00	1 290 000,00
TOTAL 66	125 000,00	128 000,00	108 000,00	98 000,00	86 100,00	86 100,00	50 000,00
TOTAL 67	20 000,00	29 000,00	4 200,00	6 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
		+4,9 %	-0,8 %	-0,7 %	-3,9 %	-1,5 %	-0,6 %

* hors DM

Le tableau montre que depuis 2014, en BP, la commune poursuit la trajectoire de réduction des dépenses du Chapitre 011.

Pour 2019, l'évolution prévisible des dépenses réelles de fonctionnement devrait être de - 0,6 %.